



# PRATIQUES TARIFAIRES DES MÉDECINS SPÉCIALISTES

*Pas de concurrence sur les honoraires au sein du secteur 2 : l'Assurance maladie doit mettre fin au laisser-faire*



[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

UFC-Que Choisir  
Service des études et du lobbying  
Décembre 2023

- L'UFC-Que Choisir a décrit la mauvaise répartition des médecins libéraux, et déploré le développement anarchique des dépassements d'honoraires chez les spécialistes.
- L'accessibilité géographique et financière est particulièrement dégradée pour les gynécologues, ophtalmologues et pédiatres :
  - En 2021, respectivement 70,6 %, 66,2 % et 48,2 % de ces spécialistes pratiquaient des dépassements (respectivement +9,1, +7,8 et +9,7 points par rapport à 2016).
    - Les praticiens comptabilisés comme effectuant des dépassements sont ceux classés en secteur 1 avec autorisation permanente, secteur 2, et secteur 3 (non conventionnés). Les praticiens secteur 2 représentent toutefois 99 % de l'ensemble de ceux pratiquant des dépassements.
  - D'après notre étude de novembre 2023, pour ce qui est de consulter un médecin respectant le tarif de base de remboursement par la Sécurité sociale :
    - 69,6 % des patientes vivent dans un désert médical pour les gynécologues.
    - 59,3 % des usagers résident dans un désert médical pour les ophtalmologues.
    - 50,3 % des enfants habitent dans un désert médical pour les pédiatres.
  - 83 % des patients résident dans une commune classée en désert médical pour au moins une de ces spécialités sans dépassements !
- Objet de la présente étude : étudier la corrélation entre intensité concurrentielle (présence et nombre de médecins en secteur 1 et 2) et niveau des tarifs pratiqués

# L'ABSENCE DE CONCURRENCE TARIFAIRE ENTRE LES MÉDECINS SPÉCIALISTES CONVENTIONNÉS SECTEUR 2

---

1. **Méthodologie** : analyse des honoraires en lien avec la répartition des médecins sur le territoire
  
2. **Résultats** : seule la présence de médecins secteur 1 est toujours significativement corrélée à une baisse des honoraires du secteur 2
  - A. Gynécologues
  - B. Ophtalmologues
  - C. Pédiatres
  
3. **Conclusion**
  
4. **Demandes de l'UFC-Que Choisir** : pour une régulation de l'installation et des honoraires

- La présente étude repose sur l'analyse de données statistiques par Benjamin Montmartin, Professeur d'économétrie et Data Science à la SKEMA Business School.
- Champ : gynécologues, ophtalmologues et pédiatres, trois spécialités en accès direct (le remboursement par l'Assurance maladie ne nécessite pas un adressage *via* le médecin traitant)
  - Médecins secteur 1 = respectent le tarif fixé par la convention entre les médecins et l'Assurance maladie, ne pratiquent pas de dépassements d'honoraires
    - Tarif de base pour une consultation « de routine » : à décembre 2023, 31,5 € pour les ophtalmologues et gynécologues ; entre 29,5 et 38,5€ chez le pédiatre en fonction de l'âge de l'enfant
    - Un faible nombre d'entre eux (moins de 1 %) est néanmoins autorisé à facturer des dépassements permanents ; ceux-ci sont groupés avec le secteur 2 par simplicité pour les besoins de la présente analyse
  - Secteur 2 = autorisés à pratiquer des dépassements (honoraires libres)
    - Niveaux d'honoraires variables, jusqu'à plus de 3 fois le tarif de base de la Sécurité sociale ou de l'ordre de 100€ la consultation.
- Indicateurs utilisés
  - corrélation entre les prix d'un praticien donné et ceux de ses confrères jusqu'à 40km à la ronde
    - Au niveau global sur l'ensemble du territoire
    - Au niveau local (pour chaque praticien)
  - Indicateurs par commune
    - Tarif moyen au sein du secteur 2
    - Hétérogénéité des prix (coefficient de variation, indicateur de la dispersion relative des tarifs)
    - Intensité de la concurrence (nombre de praticiens par patient potentiel, par exemple femmes pour les gynécologues)
- Echantillon traité : tarifs pratiqués sur l'année 2022 par un praticien donné à un lieu donné (un même médecin peut consulter à plusieurs lieux ; les données sont pondérées en équivalent temps plein), ensemble des praticiens et cabinets pour lesquels les données tarifaires sont disponibles *via* l'Assurance maladie

## 2. A. RÉSULTATS : GYNÉCOLOGUES

- Le contexte : un accès financier particulièrement difficile

	Population en désert médical	Population avec un accès difficile aux soins	Total	Différence par rapport au seul accès géographique
Gynécologues (tous tarifs)	24,8 % (7 millions de femmes)	18,7 % (5,2 millions de femmes)	43,5 % (12,2 millions de femmes)	/
Gynécologues (tarif maximal accepté : 50 % de dépassements d'honoraires)	58,2 % (16,3 millions de femmes)	20,8 % (5,8 millions de femmes)	79 % (22,2 millions de femmes)	+ 35,5 points (+ 10 millions de femmes)
Gynécologues (tarif maximal accepté : aucun dépassement d'honoraires)	69,6 % (19,5 millions de femmes)	18,8 % (5,3 millions de femmes)	88,4 % (24,8 millions de femmes)	+ 44,9 points (+ 12,6 millions de femmes)

Source : UFC-Que Choisir, novembre 2023

- Pour la présente étude, échantillon : 4615 paires entre un gynécologue et une adresse, dont 1265 médecins en secteur 1 et 3043 effectuant des dépassements

## 2. A. GYNÉCOLOGUES : RÉSULTATS

---

- **Très forte corrélation du prix des consultations entre confrères dans un rayon de 5 kilomètres**, puis de plus en plus faible entre 5 et 15 kilomètres, et plus aucun lien à partir de 35 kilomètres
  - Forte concentration de praticiens à prix élevés en Île-de-France.
  
- Sur l'ensemble des 353 communes avec au moins 2 gynécologues en secteur 2 :
  - Une hausse d'un point de la densité de gynécologues (tous secteurs confondus) dans une commune est corrélée à une baisse de 10 % des tarifs des gynécologues en secteur 2 (cette corrélation a moins d'une chance sur 10 de ne pas être vérifiée)
  - En revanche **l'intensité concurrentielle des gynécologues en secteur 1 est corrélée de manière très significative au niveau des honoraires des gynécologues en secteur 2** : une hausse d'un point de la densité de gynécologues secteur 1 est corrélée à une baisse des honoraires de 32 % au sein du secteur 2 dans la même commune, et il y a moins d'une chance sur 100 pour que cette corrélation soit fausse.
  - Il n'apparaît pas de lien entre le prix moyen et la densité des gynécologues en secteur 2 : l'augmentation de la densité de praticiens secteur 2 n'est corrélée à aucune baisse des honoraires au sein du secteur 2.
  
- **Au niveau local, seule la présence de gynécologues secteur 1 est donc corrélée très significativement à des honoraires plus bas** : il n'y a pas de concurrence tarifaire entre praticiens en secteur 2.

## 2. A. ILLUSTRATION : GYNÉCOLOGUES

Les 10 communes (avec au moins 10 gynécologues) au tarif moyen le plus élevé :  
Pour rappel, tarif de base de remboursement de l'Assurance maladie – secteur 1 : 31,5 €

Commune	Nombre gynécologues (ETP)	Dont en secteur 2	Tarif moyen	Tarif moyen secteur 2
Neuilly-sur-Seine	31	31	86	86
Boulogne-Billancourt	24	23	78	80
Paris (tous arrondissements)	494	464	72	77
Versailles	21	21	69	69
Saint-Germain-en-Laye	14	14	67	67
Le Chesnay-Rocquencourt	11	11	60	60
Cannes	14	13	60	62
Lyon (2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> , 8 <sup>e</sup> arrondissements)	86	80	59	61
Évry-Courcouronnes	10	9	58	61
Villeurbanne	13	12	58	60

## 2. B. OPHTALMOLOGUES : RÉSULTATS

- Contexte : un accès particulièrement compliqué par l'aspect financier

	Population en désert médical	Population avec un accès difficile aux soins	Total	Différence par rapport au seul accès géographique
Ophtalmologues (tous tarifs)	19,3 % (12,6 millions de personnes)	19,6 % (12,8 millions de personnes)	38,8 % (25,3 millions de personnes)	/
Ophtalmologues (tarif maximal accepté : 50 % de dépassements d'honoraires)	39,3 % (25,6 millions de personnes)	32,2 % (21 millions de personnes)	71,5 % (46,6 millions de personnes)	+ 32,6 points (+ 21,3 millions de personnes)
Ophtalmologues (tarif maximal accepté : aucun dépassement d'honoraires)	59,3 % (38,7 millions de personnes)	24 % (15,7 millions de personnes)	83,3 % (54,4 millions de personnes)	+ 44,5 points (+ 29 millions de personnes)

Source : UFC-Que Choisir, novembre 2023

- Echantillon de la présente étude : 4448 paires médecin-adresse, soit 3889 ophtalmologues, dont 1347 en secteur 1 et 2542 effectuant des dépassements

## 2. B. OPHTALMOLOGUES : RÉSULTATS

- **Forte homogénéité du prix des consultations entre ophtalmologues dans un rayon de 6 kilomètres**, puis baisse continue jusqu'à 30 kilomètres, seuil à partir duquel on n'observe plus aucune corrélation
  - Forte concentration de praticiens à prix élevés en Île-de-France, dans la métropole de Lyon, et l'agglomération d'Orléans ; on observe une plus forte concentration des praticiens aux honoraires élevés que chez les gynécologues
  
- Sur les 386 communes avec au moins 2 ophtalmologues en secteur 2 (équivalent temps plein) :
  - **La présence d'ophtalmologues secteur 1 au sein d'une commune est la plus corrélée à de plus bas prix de consultations secteur 2 : une hausse d'un point de la densité de praticiens secteur 1 au sein d'une commune est associée à une baisse des tarifs de 16 % au sein du secteur 2** (cette corrélation a moins d'1 % de chances d'être fausse)
  - Alors qu'une augmentation d'un point de la densité d'ophtalmologues quel que soit leur tarif a un effet moindre sur les tarifs du secteur 2 (-14 %, un résultat également significatif au seuil de 1 %).
  - La hausse d'un point de la densité d'ophtalmologues secteur 2 est quant à elle associée à une baisse des tarifs de -10 % au sein du secteur 2, une corrélation qui a entre 1 et 5 % de chances d'être fausse (une corrélation qui est donc moins significative, en plus d'être plus faible, que pour les praticiens secteur 1 ou tous tarifs confondus)
  
- **La densité des médecins (totale, en secteur 1 et en secteur 2) est positivement corrélée à l'homogénéité des prix : plus il y a d'ophtalmologues par habitant, plus les prix sont homogènes.**

## 2. B. ILLUSTRATION : OPHTALMOLOGUES

Les 10 communes (avec au moins 10 ophtalmologues) au tarif moyen le plus élevé :

Pour rappel, tarif de base de remboursement de l'Assurance maladie – secteur 1 : 31,5 euros

Commune	Nombre ophtalmologues (ETP)	Dont en secteur 2	Tarif moyen	Tarif moyen secteur 2
Neuilly-sur-Seine	10	9	67	72
Paris (tous arrondissements)	282	252	62	70
Reims	11	7	56	71
Versailles	11	9	55	60
Saint-Jean-de-Luz	10	9	53	56
Cannes	11	10	53	55
Lyon 6 <sup>e</sup> arrondissement	32	30	53	54
Aix-en-Provence	26	21	51	56
Avignon	11	11	51	51
Le Mans	22	20	50	52

Source : UFC-Que Choisir

## 2. C. PÉDIATRES : RÉSULTATS

- Contexte : c'est la spécialité la plus mal répartie géographiquement (quel que soit le tarif) parmi les trois étudiées ; la prise en compte des tarifs dégrade l'accessibilité significativement (mais moins que pour les ophtalmologues et gynécologues)

	Population en désert médical	Population avec un accès difficile aux soins	Total	Différence par rapport au seul accès géographique
Pédiatres (tous tarifs)	28,9 % (2,2 millions d'enfants)	16,9 % (1,3 million d'enfants)	45,9 % (3,4 millions d'enfants)	/
Pédiatres (tarif maximal accepté : 50 % de dépassements d'honoraires)	35,1 % (2,6 millions d'enfants)	24,6 % (1,8 million d'enfants)	59,7 % (4,5 millions d'enfants)	+ 13,8 points (+ 1 million d'enfants)
Pédiatres (tarif maximal accepté : aucun dépassement d'honoraires)	50,3 % (3,8 millions d'enfants)	25,5 % (1,9 million d'enfants)	75,8 % (5,7 millions d'enfants)	+ 30 points (+ 2,2 millions d'enfants)

Source : UFC-Que Choisir, novembre 2023

- Echantillon de la présente étude : 2735 paires pédiatre-adresse, soit 1337 praticiens en secteur 1 et 1227 effectuant des dépassements

## 2. C. PÉDIATRES : RÉSULTATS

- **Forte homogénéité des prix des consultations entre praticiens dans un rayon de 6 kilomètres**, puis baisse continue jusqu'à 25 kilomètres, seuil à partir duquel on n'observe plus aucune corrélation
  - Forte concentration de praticiens à honoraires élevés en Île-de-France.
  
- Sur l'ensemble des 386 communes comportant au moins 2 pédiatres en secteur 2 :
  - **Au niveau local, seule la présence de pédiatres en secteur 1 est très significativement corrélée à des honoraires plus bas.** En effet, une hausse d'1 point de la densité de secteur 1 au sein d'une commune est associée à une baisse des tarifs de -18 % parmi les pédiatres secteur 2, une corrélation qui a moins de 1 % de chances d'être fausse.
  - La hausse d'un point de la densité de pédiatres tous tarifs confondus au sein d'une commune est, quant à elle, associée à une baisse de -16 % des tarifs du secteur 2 (une corrélation qui a entre 1 et 5 % de chances d'être fausse).
  - Le lien est plus faible et moins significatif entre le prix moyen des consultations et la densité de pédiatres secteur 2 : la hausse d'un point de la densité de pédiatres secteur 2 au sein d'une commune est associée à une baisse de -12 % des honoraires du secteur 2, et cette corrélation a entre 5 et 10 % de chances de ne pas être vérifiée.
  
- La densité des pédiatres totale et celle de secteur 2 sont positivement corrélées à l'homogénéité des prix : **plus il y a de pédiatres par enfant dans une commune, plus leurs prix sont homogènes.**

## 2. C. ILLUSTRATION : PÉDIATRES

Les 10 communes (avec au moins 10 pédiatres) au tarif moyen le plus élevé

Pour rappel : tarif de base de remboursement de l'Assurance maladie : entre 29,5 € et 38,5 € en fonction de l'âge de l'enfant)

Commune	Nombre pédiatres (ETP)	Dont en secteur 2	Tarif moyen	Tarif moyen secteur 2
Boulogne-Billancourt	33	29	73	79
Paris (hors 1er, 2e, 3e, 19e)	189	145	60	70
Levallois-Perret	10	7	60	72
Versailles	10	9	55	57
Nice	44	40	53	56
Courbevoie	11	8	53	61
Antony	14	9	52	63
Saint-Maur-des-Fossés	11	9	50	55
Mulhouse	11	8	48	54
Écully	18	15	48	51

### 3. CONCLUSION : LES MÉDECINS SECTEUR 1 SONT ASSOCIÉS À DE MOINDRES HONORAIRES DES MÉDECINS SECTEUR 2 AUTOUR D'EUX

---

- S'il existe des différences entre les trois spécialités étudiées, la présence de praticiens conventionnés secteur 1 est systématiquement le facteur le plus fortement et significativement corrélé à une baisse des honoraires pratiqués au sein du secteur 2 dans la même commune.
- Parmi les médecins conventionnés secteur 2, les données suggèrent une imitation des tarifs entre voisins, plutôt qu'une concurrence :
  - Pour les gynécologues on n'observe aucune corrélation entre présence de davantage de gynécologues secteur 2 et baisse des tarifs du secteur 2 au sein d'une commune.
  - Pour les pédiatres et ophtalmologues, plus les communes sont denses en praticiens secteur 2, plus les honoraires y sont homogènes.
- Cette situation est subie par les patients.
- La Sécurité sociale doit prendre les choses en main, en commençant par parvenir à un accord conventionnel sur un tarif de base acceptable pour les médecins libéraux.

## 4. DEMANDES DE L'UFC-QUE CHOISIR

Une proportion alarmante des patients a difficilement accès aux consultations de praticiens libéraux ; cette situation doit cesser au plus vite. C'est pourquoi l'UFC-Que Choisir demande plus que jamais aux autorités :

- L'instauration d'un conventionnement territorial des médecins, ne leur permettant plus de s'installer en zones surdotées, à l'exception du secteur 1 (tarif de la Sécurité sociale) quand la situation l'exige (remplacement d'un médecin partant à la retraite ou zone très largement sous-dotée en médecins en secteur 1) ;
- La fermeture de l'accès au secteur 2 (à honoraires libres) à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires. Les nouveaux médecins ne devraient avoir le choix qu'entre un secteur 1 aux honoraires sans dépassements et l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM), qui encadre les dépassements d'honoraires ;
- La suppression des aides publiques aux médecins ne respectant pas le tarif de la Sécurité sociale, hors OPTAM.